



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



communauté du
PAYS D'AIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 5 AVRIL 2012

PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2012_B119

OBJET : Aménagement du territoire - Attribution d'une subvention à l'association "ADAVA Pays d'Aix" pour le développement du vélo, de la marche et des transports en commun dans le Pays d'Aix

Le 5 avril 2012, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Puyriscard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 30 mars 2012, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS-MASINI Maryse, président - ALBERT Guy, vice-président, Jouques - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence - BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles - MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles - PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air - PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau - TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence - VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(s) avec pouvoir :

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à SLISSA Monique - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate, donne pouvoir à CANAL Jean-Louis - DRAOUZIA Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DI CARO Sylvaine - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PAOLI Stéphane - GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à CHORRO Jean - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à LOUIT Christian - GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS-MASINI Maryse - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil, donne pouvoir à CRISTIANI Georges - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à LAFON Henri - SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis

Excusé(s) :

BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde

Monsieur Jean-Pierre DUFOUR donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 5 AVRIL 2012

Rapporteur : Jean CHORRO

Co-rapporteur : Jean-Pierre DUFOUR

Thématique : Aménagement du territoire / Déplacements, transports et infrastructures

Objet : Attribution d'une subvention à l'association « A.D.AV.A Pays d'Aix » pour le développement du vélo, de la marche et des transports en commun dans le Pays d'Aix
Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Depuis plusieurs années, l'ADAVA mène des actions sur l'ensemble du territoire en faveur du vélo et de la marche et participe notamment à la fête des déplacements. Pour mener à bien ces actions, il est proposé l'attribution d'une subvention de 8 000 € pour l'année 2012.

Exposé des motifs :

L'A.D.A.V.A. (Association pour le développement du vélo, de la marche et des transports en commun dans le Pays d'Aix) a été créée en 1991 pour promouvoir le vélo comme mode de déplacement urbain. En 1998, date de la modification de ses statuts, elle s'est élargie à tout le Pays d'Aix et aux autres formes de déplacements respectueuses de l'environnement que sont la marche à pied et les transports en commun.

Elle mène depuis, sur le territoire communautaire, plusieurs actions de sensibilisation en faveur des modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle.

Plus généralement, l'association entend initier ou soutenir les actions visant à améliorer les déplacements de toute nature et la sécurité des personnes, tout en réduisant les gaspillages, protégeant l'environnement et favorisant un aménagement équilibré du territoire.

L'association compte parmi ses membres des experts reconnus en matière de vélo et de transports collectifs en raison de leurs activités professionnelles actuelles ou antérieures.

Cette association est devenue un interlocuteur efficace auprès des 34 communes qui constituent la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix. Ses représentants ont notamment participé au groupe de réflexion sur la pratique et le développement du vélo comme mode de déplacement à part entière.

En 2011, l'association a mené les actions suivantes :

- La formation des enfants des écoles primaires à la pratique du vélo
- La formation d'adultes pour l'utilisation urbaine du vélo
- La participation à la fête du vélo
- La participation aux journées de fermeture de la « route Cézanne »

Pour 2012, les actions énumérées ci-dessus seront poursuivies et deux actions supplémentaires viennent s'ajouter pour la fête des déplacements ; à savoir :

- La participation de 200 enfants environ sur le Cours Mirabeau avec des vélos à gagner
- La participation d'une compagnie intitulée « ziganime » qui proposera une animation autour de vélos atypiques

L'A.D.A.V.A.-A.D.T.C. du Pays d'Aix nous adresse une demande de subvention à hauteur de 9 000 € :

- 2 700 € pour les manifestations pour l'année 2012
- 6 300 € pour la fête des déplacements

Au vu de l'intérêt que présentent ces actions, la CPA se propose d'apporter un soutien à hauteur de 8 000 € à cette association, soit au total 44.94% du budget annuel

Grille de recensement des actions :

N° GU	Manifestation + Date	Association	Domaine d'activités	Subvention N-1	Budget global de la manifestation	Subvention sollicitée	Subvention proposée par la commission thématique	Convention d'objectifs Oui/non
2012 00503- 00504- 00505- 00506	diverses	ADAVA	Déplacement	9 000 €	17 800 €	9 000 €	8 000 €	Non

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° 2009-A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment d'approuver l'attribution des subventions et, le cas échéant, des conventions d'objectifs associées d'un montant n'excédant pas 150 000€ ;

VU la délibération n° 2005 - B086 du Bureau communautaire du 8 avril 2005 portant demande de subventions des associations – Modification des modalités de paiement,

VU l'avis de la Commission Transports, parcs de stationnements et réseaux routiers en date du 14 mars;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** une subvention de 8 000 € à l'association A.D.A.V.A.-A.D.T.C. Pays d'Aix ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette affaire ;
- **DECIDER** que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits à la section de fonctionnement, article 6574, fonction 824.

ANNEXE

**ADAVA - Pays d'Aix
2012**

PLAN DE FINANCEMENT

Budget Dépenses

Charges spécifiques à l'action

- Achats	200 €
- Prestations de services	500 €
- Matières et fournitures	2 300 €

Services extérieurs

- Location	1 000 €
- Entretien	700 €
- Assurances	800 €

Autres services extérieurs

- Honoraires	9 800 €
- Publicité	800 €

-Charges de personnel

- Salaires bruts	1 300 €
- Charges sociales	400 €

TOTAL	17 800€
--------------	----------------

PLAN DE FINANCEMENT

Budget Recettes

Ressources propres

- Autres produits	350 €
- Cotisations	1 450 €

Subventions demandées

- Conseil Régional	1 500 €
- Conseil Général	5 500 €
- Communauté du Pays d'Aix	9 000 €

TOTAL	17 800 €
--------------	-----------------

DEMANDE DE SUBVENTION 2012

BUDGET PREVISIONNEL GLOBAL DE L'ASSOCIATION

Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée

DEPENSES - RECETTES

DEFICIT A REPORTER :		EXCEDENT A REPORTER :	
DEPENSES	Montants	RECETTES	Montants
60 - Achats		70 - Vente de produits finis, prestations de services	
Achats de spectacles, expositions		Marchandises ENTE	150€
Achats non stockés de matières et fournitures	1200€	Prestations	
Fournitures non stockables (eau, énergie)		Produits des activités annexes	
Fournitures d'entretien et petit équipement		74 - Subventions d'exploitation	
Fournitures administratives	500€	Etat (à détailler)	
			
Fournitures spécifiques d'ateliers, d'activités, de spectacles		Région (s)	1500€
			
61 - Services extérieurs		Département (s) CG13	5000€
			
Sous-traitance générale		Commune (s)	
			
Locations mobilières et immobilières velos et véhicules	1000€	Communauté du Pays d'Aix	9000€
		(Indiquer le montant total des subventions, sollicité auprès de la CPA)	
Entretien et réparation	1300€	Organismes sociaux (à détailler)	
			
Assurances	800€	Fonds Européens	
Documentation	750€	Emplois Aidés (ex CNASEA)	
Divers		Autres (à détailler)	
Bénévolat valorisé	6500€		
		75 - Autres produits de gestion courante	
62 - Autres Services extérieurs		Cotisations	1300€
Rémunérations intermédiaires et honoraires	5000€	Autres (à détailler)	
Publicité, publications	800€		
Déplacements, missions et réceptions	1200€	76 - Produits financiers	
Frais postaux et de télécommunication	250€	77 - Produits exceptionnels	
Services bancaires	200€	78 - Reprise sur amortissements et provisions	
Divers	650€		
63 - Impôts et taxes		Bénévolat valorisé	6500€
Impôts et taxes sur rémunérations			
Autres impôts et taxes			
64 - Charges de personnel			
Salaires bruts	1400€		
Charges sociales	1300€		
Autres charges de personnel			
65 - Autres charges de gestion courante			
67 - Charges exceptionnelles			
68 - Dotations aux amortissements et provisions			
TOTAL DEPENSES :	23 450€	TOTAL RECETTES :	23 450€

IMPORTANT : Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés dans la présente demande (annexes comprises) et je m'engage à justifier dans un second temps de l'emploi des fonds attribués.

Signature du Président

Fait à **AIX EN PROVENCE** le **18/12/2011**.

Signature du Président

Cachet de l'Association

Adava Pays d'Aix

Le Ligoures, Place R. de Villeneuve

13090 Aix en Provence

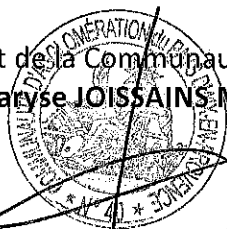
Siret : 480 450 766 00013

OBJET : Aménagement du territoire - Attribution d'une subvention à l'association "ADAVA Pays d'Aix" pour le développement du vélo, de la marche et des transports en commun dans le Pays d'Aix

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS-MASINI



12 AVR. 2012